

LE REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC

Montréal, 27 mai 2009

Madame Manon Barbe

Mairesse de l'arrondissement de LaSalle
Présidente de la Commission permanente du Conseil municipal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie,
Division du soutien aux commissions et suivi,
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134,
Montréal (Québec). H2Y 1C6

**Objet : Mémoire du RAAV concernant le projet de
*Cadre d'intervention en art public***

Madame la Présidente,

Il me fait plaisir de soumettre à votre attention ce mémoire du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) concernant le nouveau Cadre d'intervention en art public de la ville de Montréal.

J'espère que les quelques propositions ou suggestions qui y sont contenues contribueront à enrichir le débat autour de ce projet très structurant et important pour les artistes en arts visuels de Montréal et du Québec.

Il est probable qu'une représentante du RAAV sera présente lors de la séance de consultation du 3 juin prochain pour vous le présenter. Mais comme ni la Présidente du RAAV ni moi n'y pourront participer, j'ai préféré vous faire parvenir le mémoire à l'avance.

Je vous remercie pour l'attention que vous et la Commission permanente porterez aux suggestions contenues dans notre mémoire.



Christian Bédard
Directeur général

**Mémoire du RAAV concernant le projet de
*Cadre d'intervention en art public***

Présenté à la

**Commission du Conseil municipal de la Ville de Montréal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie**

Juin 2009

Mémoire du RAAV concernant le projet de *Cadre d'intervention en art public*

INTRODUCTION

La ville de Montréal brille déjà au Canada et en Amérique du nord comme étant l'une des grandes métropoles culturelles. Il n'en tient qu'à la vision et à la détermination de ses dirigeants et de sa population d'en faire l'une des grandes métropoles culturelles du monde. Cette démarche est déjà bien entamée mais beaucoup reste encore à réaliser.

L'une des meilleures cartes de visite que notre ville a dans sa manche est son incroyable dynamisme artistique. Qu'ils soient nés ou établis à Montréal, des artistes créateurs de toutes les disciplines manifestent leur présence ici et partout dans le monde; sur les scènes, dans les musées et les galeries, dans les festivals et les symposiums internationaux. Ils y rayonnent par leur excellence, leur originalité et leur infinie créativité et parlent, aux gens d'ici comme à ceux d'ailleurs, de ce que nous sommes, de ce que nous pensons et de ce dont nous rêvons pour notre avenir et celui de notre petite planète.

Les artistes, tout particulièrement ceux des arts visuels et leurs créations, sont un objet de fierté et, à ce titre, une ville comme Montréal doit les soutenir comme s'il s'agissait d'un service essentiel (ce qu'ils sont d'ailleurs lorsqu'on y réfléchit le moins). Ce soutien se concrétise non seulement par des bourses de création mais aussi par diverses mesures qui passent par l'acquisition d'œuvres d'art, l'accès à la propriété d'un atelier ou d'un atelier-résidence, le respect intégral de leurs droits d'auteur et par la mise en œuvre d'une politique ou d'un cadre d'intervention en art public.

Montréal le fait déjà bien, mais Montréal peut-elle faire encore mieux ? C'est ce que croit le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. L'objet de ce mémoire vise donc à encourager les élus de Montréal à étudier avec attention le nouveau *Cadre d'intervention en art public* en examinant les suggestions ou recommandations qui leur sont présentées par le milieu culturel, entre autres celles du RAAV.

Le RAAV : l'association nationale des artistes en arts visuels du Québec

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est l'association nationale des artistes de ce domaine artistique. Nous comptons près de mille cinq cent adhérents dont au moins 60 % vivent et travaillent dans Montréal et ses environs immédiats.

Le mandat du RAAV découle de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q. c. S-32.01). Une partie importante de sa mission est de promouvoir et de défendre les droits des artistes en arts visuels, ainsi que d'œuvrer à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Ces objectifs amènent l'association à promouvoir l'adoption de politiques ou de programmes visant à faire rayonner la création artistique et l'accroissement de la présence et de la compréhension des art visuels dans l'environnement social.

Le RAAV est établi à Montréal depuis l'ouverture de ses bureaux en 1994. Vous pouvez obtenir plus d'information en visitant notre vitrine internet à: <http://www.raav.org>.)

Un bon *Cadre d'intervention en art public* et quelques suggestions

Le RAAV désire dans les quelques lignes qui suivent saluer la vision éclairée du développement culturel qui jaillit de ce projet de Cadre d'intervention en art public. Nous tenons à féliciter toute l'équipe qui a pris part à son élaboration et soutenons toutes les recommandations qui y sont faites, tout particulièrement celles qui favorisent l'implication du secteur privé.

Nous aimerions suggérer quelques pistes de réflexions qui pourraient contribuer à l'enrichir un tant soit peu, non seulement dans l'intérêt des artistes en arts visuels mais aussi de l'ensemble des citoyens et citoyennes de Montréal. Les artistes veulent davantage d'occasions et de latitudes pour créer dans le cadre de l'art public et ils veulent aussi s'ouvrir à de nouvelles formes d'expression peut-être moins pérennes ou conventionnelles.

Pour une *Politique du « 2 par 100 »*

Le RAAV propose que les élus de Montréal adoptent une Politique du « 2 par 100 » soit, 2\$ pour chaque 100\$ investis non seulement dans les édifices, mais aussi dans les infrastructures, les parcs et autres lieux publics.

En effet, le RAAV estime que, tout gouvernement qui se respecte, et qui a à cœur d'améliorer l'environnement social de ses commettants, se doit d'encourager la présence de l'art sur la place publique ainsi que dans et autour des édifices municipaux fréquentés par les citoyens.

Pour ce faire il importe d'y consacrer une portion adéquate des investissements qui sont consacrés à tout projet de construction, de réfection ou de restauration d'édifices,

d'infrastructures ou d'espaces publics dans lesquels la ville participe. En général, les gouvernements qui ont adopté une politique d'art public y consacrent entre 1 et 2% de ces investissements.

La décision d'investir 2\$ pour chaque 100\$ budgétés pour les édifices et infrastructures municipaux enverrait un message clair que la ville de Montréal entend se positionner à l'avant-garde des politiques de ce genre. Ce faisant, les élus appuieraient sur l'accélérateur pour devenir rapidement le lieu, en Amérique du Nord et bientôt dans le monde, où il faut venir pour voir ce qui se fait de mieux en art public contemporain.

Pour la prise en compte des grands projets d'infrastructure, des parcs et aménagements des espaces publics

Pour le RAAV, il est clair qu'on devrait aussi appliquer la règle du « 2 par 100 » aux grands travaux d'infrastructure et d'aménagement qui sont prévus au cours des prochains mois ou années à Montréal. Bien sûr, il ne s'agit pas ici nécessairement d'intégration d'œuvres d'art dans ou près des infrastructures elles-mêmes, mais de dégager un budget qui sera ensuite consacré à la création d'une œuvre pour un parc ou une place publique situé à proximité. Ces sommes peuvent aussi être dédiées en partie à des projets d'acquisition pour la collection publique montréalaise, à l'instauration de bourses de création en art public à l'intention de la relève, au financement de commandes faites à des artistes réputés d'ici et d'ailleurs ou encore à diverses activités entourant le catalogage et l'entretien des œuvres, à la préparation de publications et, bien entendu, au juste paiement des droits d'auteur aux créateurs.

L'important pour les artistes que nous représentons c'est d'accroître les occasions d'interventions créatives sur la place publique. La prise en compte des grands projets d'infrastructure, des parcs et aménagements des espaces publics, permettrait probablement de financer l'ensemble des projets d'art public et le Cadre d'intervention qui vous est proposé.

Des bourses de création en art public pour la relève

À l'instar de la ville d'Ivry-sur-Seine, en France, il conviendrait de créer une « Bourse de création en art public » qui pourrait être accordée chaque année ou tous les deux ans. Cette bourse permettrait à tous les artistes en arts visuels du Québec de proposer des projets d'œuvre d'art public pour Montréal, en particulier les finissants des écoles d'art. Un catalogue des 10 meilleurs projets retenus par un comité formé d'artistes et de personnalités du monde artistique (architectes, critiques d'art...) serait publié afin de faire connaître la richesse des projets proposés. L'artiste dont le projet serait sélectionné se verrait offrir une exposition de ses œuvres dans l'un des meilleurs lieux d'exposition de Montréal ainsi que l'opportunité de réaliser son projet d'art public. Il

serait jumelé avec un architecte et une équipe de soutien viendrait l'appuyer dans la réalisation et l'installation de son oeuvre.

Ce concours annuel ou biennal permettrait de créer une grande émulation parmi l'ensemble des artistes du secteur des arts visuels tout en permettant à Montréal de se doter d'œuvres d'avant-garde en art public.

Des « Brigades d'entretien et de restauration » gérées par une entreprise d'économie sociale.

On a évoqué, lors de la présentation initiale du *Cadre d'intervention en art public*, le grand besoin d'entretenir les œuvres de façon adéquate et régulière afin de réduire les coûts de réfection ou de restauration des œuvres endommagées. Plus que le ménage de base des œuvres qu'effectuent les employés de la ville de Montréal, il conviendrait d'entretenir les œuvres tout en les inspectant chaque année afin de budgéter les réparations subséquentes au cours des mois ou des années suivantes.

Pour ce faire, le RAAV propose de créer des « *Brigades d'entretien et de restauration* » gérées par une entreprise d'économie sociale formée d'artistes et d'artisans professionnels qui vivent à Montréal et qui y oeuvrent à titre de travailleurs autonomes. Ces artistes et artisans seraient engagés sur une base contractuelle, temporaire ou à temps partiel. Ils seraient encadrés par un ou des spécialistes en restauration qui superviseraient le travail.

Outre le fait que ces artistes et artisans recevraient en même temps une formation spécialisée dans l'entretien et la restauration d'œuvres d'art public, ils pourraient retirer de ce travail un revenu qui leur permettrait de poursuivre leur travail de création à Montréal. La création de ces brigades, les matériaux et les outillages seraient financés à même le 2% des budgets des grands projets d'infrastructure.

Nous croyons que, ce faisant, la ville de Montréal se doterait d'un moyen plus économique pour l'entretien constant de sa collection d'œuvres d'art public tout en soutenant la création contemporaine en arts visuels et en métiers d'art.

Stimulation du marché de l'art contemporain à Montréal

La Ville de Montréal peut aider à stimuler le marché de l'art local en prévoyant dans son *Cadre d'intervention en art public* des acquisitions d'œuvres qui seraient exposées en permanence, ou par rotation, dans des édifices publics ou les bureaux municipaux.

Ainsi, dans tout programme d'intégration d'œuvre d'art dans un bâtiment qu'on construit ou rénove, lorsque le budget consacré à l'intégration d'une œuvre ne dépasse pas vingt

mille dollars (20 000 \$), on devrait faire un appel d'offre auquel artistes professionnels et propriétaires de galeries privées pourraient participer. Cette mesure permettrait d'enrichir la collection d'œuvres d'art des Montréalais et Montréalaises en plus de soutenir la demande d'œuvres d'artistes québécois et d'encourager les galeries d'art locales.

Une autre façon de stimuler le marché montréalais de l'art serait d'accorder aux citoyens propriétaires d'édifice d'habitation ou d'affaires, un crédit de taxes foncières correspondant à la valeur, totale ou partielle, d'une œuvre d'art installée sur la façade ou devant son édifice. Il s'agirait d'un programme annuel, comportant une enveloppe monétaire préétablie, auquel les propriétaires devraient s'inscrire au préalable. Les propositions devraient en outre être agréées par un jury de spécialistes afin de s'assurer du niveau de qualité des œuvres.

Bien entendu, ce programme de crédit de taxes foncières se devrait d'être bien encadré de façon à ce qu'il soit bénéfique au marché de l'art montréalais et pour les artistes professionnels en arts visuels qui vivent ou qui ont un atelier à Montréal. Des contrats de vente respectant les droits d'auteur des artistes devraient être établis formellement pour se prévaloir de ce programme.

À notre avis, ces programmes d'acquisition et de crédit de taxes foncières à eux seuls auraient un effet des plus stimulants sur le marché de l'art à Montréal et sur l'enrichissement de l'espace public montréalais en œuvres d'art. Ils pourraient aussi donner l'exemple à d'autres villes et municipalités du Québec.

Des projets prestigieux pour les artistes senior et des concours internationaux

Nous avons à Montréal des artistes qui ont gagné des prix prestigieux, ici et en dehors du Québec, et des artistes en fin de carrière dont on aimerait qu'ils interviennent dans l'enrichissement artistique des Montréalais et des Montréalaises. Pourquoi se priver de ces opportunités?

Tout d'abord, au moins tous les deux ou trois ans, on devrait lancer un grand concours international dans lequel les artistes les plus célèbres d'ici et d'ailleurs seraient invités à soumettre des projets. Ce serait une façon d'attirer à Montréal de grands noms de l'art contemporain et d'exposer nos plus grands artistes à la visibilité que comporte un concours international, ce qui pourrait leur ouvrir des portes à l'étranger.

De plus, dans le cas de certains projets de prestige, telle la construction d'une bibliothèque municipale ou d'un lieu de diffusion, on devrait, à l'occasion, inviter un artiste québécois senior à créer une œuvre d'art public. Au besoin, si cet artiste n'est pas habitué à créer des œuvres dans ce contexte, on pourrait lui adjoindre un soutien technique pour lui permettre de concevoir une œuvre et de gérer sa production et son

installation. Ou encore, on pourrait acquérir le concept auprès de l'artiste senior et lui demander de superviser une équipe serait chargée de réaliser l'œuvre et de la mettre en place.

Ces deux mesures assureraient à Montréal et à sa collection d'œuvres d'art publique un rayonnement majeur au niveau national et international.

Protection des droits d'auteur et juste rémunération des créateurs

Une collection d'art public se doit d'être connue et les œuvres d'être mises en valeur par des publications ou par un catalogue. C'est une façon de favoriser un accès privilégié des citoyens à LEUR collection d'art public. Mais, qui dit publication dit aussi droit d'auteur et licence d'utilisation qu'il faut demander auprès de l'auteur ou de ses ayants droit. Trop souvent, les projets de publication se font aux dépens des créateurs dont on veut reproduire les œuvres sans contrepartie financière. On n'oserait pas demander la même chose au graphiste ou au rédacteur de texte ou même au photographe, mais on n'hésite généralement pas à le faire à un artiste en arts visuels ou en métiers d'art.

Dans ce domaine, la générosité de certains artistes va à l'encontre des intérêts de l'ensemble de leurs collègues. Parfois même, une sorte de chantage à la visibilité s'établit *de facto* puisqu'un artiste se fait souvent dire qu'il n'y a pas de budget prévu pour les droits d'auteur et que, pour cette raison, on devra reproduire des œuvres d'un autre artiste (sous-entendant : « *d'un artiste plus conciliant* ») : ou encore retirer de la publication les images qui l'accompagnent et ne laisser que le texte. Cette situation résulte donc trop souvent en une spoliation des droits d'auteur d'un artiste, ou même en une expropriation pure et simple de ses droits lors d'une acquisition.

Il faut que Montréal se donne les moyens de corriger définitivement cette intolérable situation. Comment le faire? Tout projet de publication, imprimée, numérique ou sur l'internet devrait toujours comporter des provisions suffisantes pour une rémunération adéquate des auteurs d'œuvres d'art visuels ou de métiers d'art. Il s'agit ici d'une simple mesure de justice et de respect de la propriété intellectuelle de ces créateurs, et de la meilleure garantie qu'ils continueront à enrichir nos vies de leurs créations.

Le Cadre d'intervention devrait donc comporter un engagement clair envers le respect des artistes et la juste rémunération qui leur est due lorsqu'on utilise leurs œuvres.

Un Comité conseil qui observe et propose des solutions

Faisant écho à la recommandation numéro 11 du cadre d'intervention qui vous est proposé, il serait important de préciser un peu plus le rôle et les attributions du Comité conseil. Selon le RAAV, parmi ses fonctions, ce « comité de sages » pourrait :

- observer l'application du cadre d'intervention et proposer des solutions en cas de situations problématiques ou dans le but de le bonifier en le rendant plus actuel et en visant l'excellence des œuvres qui y sont créées;
- intervenir en cas de litige entre les divers acteurs impliqués dans des projets de création en art public afin de proposer des solutions;
- étudier les politiques ou programmes d'art public existant dans d'autres provinces ou pays afin d'assurer une mise à jour constante de l'intervention montréalaise en art public;
- promouvoir l'organisation sur une base triennale d'un congrès national ou international sur l'art public, ou encore d'un symposium international en art monumental.

CONCLUSION

Nous concluons ici ce bref exposé des suggestions du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec en ce qui concerne le nouveau *Cadre d'intervention en art public* de la ville de Montréal.

Nous espérons que les recommandations émises dans ce document seront entièrement retenues par le Conseil municipal de la ville de Montréal et que, de plus, seront intégrées dans son application les diverses suggestions émises par l'association nationale des artistes du domaine des arts visuels, le RAAV.